

Sommaire

Elections du CME.....	1
Inscriptions scolaires.....	2
Conseil municipal.....	3
Suivi des commissions.....	6
Elections présidentielles.....	7
Vœux au personnel.....	8
Pétanque.....	9
Infos diverses.....	10
USM.....	11
Parole aux montmeyranais.....	12
Comité de jumelage.....	13
Découvrir avec vous	14
MJC.....	14
Animations.....	15
Festival d'un jour.....	16

A flanc de coteau

Direction de la publication : Bernard Brunet
Tirage : 1 400 ex - impression : Le Crestois

Comité de rédaction :
commission publications

Secrétariat de rédaction et mise en page :
Sophie Pitet

Les enfants aussi votent en 2017 !

Comme chaque année les élèves scolarisés en CE2, CM1 et CM2 des écoles Roger Marty et Sainte Marie ont voté pour élire leurs représentants au Conseil Municipal Enfant.

Mardi 14 février, c'est donc 6 classes (150 élèves) qui ont été accueillies en mairie pour procéder au vote.



L'occasion de découvrir les lieux, de rencontrer le maire et d'en savoir un peu plus sur le fonctionnement de la mairie et d'une élection.

8 candidats étaient en lice :

- Maïli Depetro, Jaya Meirier-Grime, Mathilde Ritzenthaler et Aubin Mazon pour l'école Roger Marty

- Mylan Boyer, Romane Vincent, Anatole Brunel et Paul Roux pour l'école Sainte Marie

Vérification de la liste électorale, isoïoir, urne, dépouillement... chaque élève a pu expérimenter le processus d'une élection et même repartir avec une carte électorale, souvenir de cette grande journée.



Tous les candidats ont été élus, félicitations à eux !!

ils rejoindront l'équipe du CME pour porter leurs projets et améliorer la vie du village.

Séverine Gervy
Mairie de Montmeyran

Ecole maternelle publique Roger MARTY

INSCRIPTIONS ET ADMISSIONS pour l'année scolaire 2017/2018

Ecole maternelle publique

Roger MARTY

Avenue du Vercors - 26120 MONTMEYRAN

04/75/59/41/63

: ce.0260781h@ac-grenoble.fr

Inscription en mairie à partir de début MAI 2017 :

Pour les enfants qui n'ont jamais été scolarisés à l'école Roger Marty et qui sont nés en **2012, 2013, et 2014**, de grande, moyenne et petite sections, les inscriptions se feront en mairie à partir de début mai 2017. Les parents voudront bien se présenter en mairie muni du livret de famille et du carnet de santé.

Même démarche pour les enfants nés en **2015**, de toute petite section, (sous réserve d'admission voir ci-dessous)

Permanences pour l'admission à l'école maternelle R. Marty du 2 mai au 31 mai 2017 :

Après inscription se présenter avec la fiche d'inscription délivrée en mairie et le livret de famille, aux permanences fixées ci-dessous pour l'admission à l'école maternelle .

Pour les enfants nés en 2015 : Dans l'immédiat, il ne s'agira que d'une pré-admission. Après inscription se présenter également avec les documents délivrés en mairie, et le livret de famille, aux permanences fixées ci-dessous. La décision éventuelle d'admission définitive sera prise mi-juin, en fonction de l'effectif global de l'école. Les familles seront informées aussitôt.

Si l'admission était confirmée, elle se ferait dans la limite des places disponibles et selon une organisation pédagogique adaptée aux enfants de cet âge.

Mardi 2 mai de 16h30 à 18h

jeudi 4 mai de 16h30 à 18h

vendredi 5 mai de 8h30 à 11h40 et de 14h05 à 16h40

mardi 9 mai de 16h30 à 18h

mercredi 10 mai de 8h30 à 11h40

jeudi 11 mai de 16h30 à 18h

vendredi 12 mai de 8h30 à 11h40 et de 14h05 à 16h40

lundi 15 mai de 16h30 à 18h

mardi 16 mai de 16h30 à 18h

jeudi 18 mai de 16h30 à 18h

vendredi 19 mai de 8h30 à 11h40 et de 14h05 à 16h40

lundi 22 mai de 16h30 à 18h

mardi 23 mai de 16h30 à 18h

lundi 29 mai de 16h30 à 18h

mardi 30 mai de 16h30 à 18h

Le directeur.

Les familles sont invitées à inscrire leur enfant durant ces permanences et au plus tard le mardi 30/05 pour une organisation pédagogique anticipée.

*Après ces dates, prendre rendez-vous auprès du directeur :
04.75.59.41.63*

Bébés lecteurs à la médiathèque

Les séances des bébés lecteurs ont repris à la médiathèque avec une nouvelle intervenante, Alexia Fertelle, qui a charmé les enfants et leurs nounous avec des contes et histoires de loups.

Les prochaines séances auront lieu :

Jeudi 9 mars, jeudi 13 avril et jeudi 4 mai à 10h00

André Kempf



Conseil municipal du jeudi 12 janvier 2017

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Séverine GERVY, Elodie GRASSOT, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Gaëtan KONIECZNY, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

Excusés : Jean-Paul HENOCQ, Jocelyne MANDAROUX (procuration à Bernard BRUNET), Lucette NURIT (procuration à Olivier ROCHAS), Isabelle VATANT (procuration à Claire LOROUE)

Secrétaire de séance : Laurent TERRAIL

Le maire témoigne de son soutien et de celui du conseil municipal à

Claire LOROUE pour le décès de sa mère,
Alain et Laurent TERRAIL ainsi qu'à Xavier CHOVIN pour le décès d'Olivier TERRAIL
et Pierre CHASTAING, chef du CIS de la Raye, pour le décès de ses beaux-parents.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 novembre 2016

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Demande de subvention auprès de la Région

Le maire explique que la Région a décidé d'engager un programme pour accompagner les bourgs centres notamment dans le cadre de projets d'investissement liés à la rénovation thermique des bâtiments publics. Ce programme s'adresse aux communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes comptant entre 2 000 et 20 000 habitants et non membres des Métropoles de Lyon et Grenoble, de la Communauté urbaine de Saint-Etienne Métropole et de la Communauté d'Agglomération de Clermont-Ferrand. Les travaux d'isolation que la commune prévoit pour la salle des fêtes et la poste pourraient bénéficier de cette aide.

Claire LOROUE demande si ces travaux ne pourraient pas bénéficier d'aides liées à la préservation de l'environnement. Le maire précise que c'est le cas de la subvention de la Région. Elodie GRASSOT ajoute que ces travaux étant inscrits dans un dispositif de la communauté d'agglomération, cela peut jouer en faveur de cette demande.

Carole de JOUX souhaite savoir quand la commune aura une réponse. Le maire répond qu'aucun délai n'est fixé. Il ajoute que les travaux ne peuvent commencer avant d'avoir reçu notification que le dossier de demande est complet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux de financement
Isolation par l'extérieur de • salle des fêtes	59 200 €	Subv département	17 245 €	17,696 %
	38 250 €	Fonds de concours VRSRA	16 591 €	17,025 %
• de la poste		Aide de la Région	33 575 €	34,454 %
		DETR	10 549 €	10,825 %
		Reste à charge	19 490 €	20 %
Total	97 450 €		97 450 €	100%

3. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Le maire explique que les projets d'isolation thermique peuvent être éligibles à la DETR 2017 et de ce fait il conviendrait de déposer un dossier de subvention auprès de la Préfecture.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR selon le plan de financement adopté au point 3 de l'ordre du jour.

4. Modification du tableau des emplois

Le maire indique que le contrat d'avenir d'Ichem GADHGADHI prend fin au 9 février 2017. Cet agent a été reçu afin de faire le point sur ces trois années écoulées au service de la commune et de discuter de ses perspectives d'avenir. Le maire explique que, comme cela avait été le cas pour d'autres dispositifs de contrats aidés, la commune est entrée dans cette démarche d'emploi d'avenir avec l'objectif d'une embauche. Dans la mesure où il a donné pleine satisfaction, il lui a été proposé de rejoindre l'équipe des services techniques, ce qu'il a accepté. Dans un premier temps il serait placé en stage puis titularisé sur un poste d'adjoint technique territorial.

Carole de JOUX souhaite savoir si le stage est obligatoire. Le maire explique que le principe légal de l'emploi dans les collectivités territoriales est la titularisation en tant que fonctionnaire et que celle-ci doit être précédée d'une période de stage.

Laurent TERRAIL demande quel sera l'impact financier de cette titularisation. Le maire précise que le poste existait déjà et qu'Ichem GADHGADHI est venu en remplacement de Jacques CANET. Durant les trois ans du contrat d'avenir, la commune a bénéficié d'un retour sur ce salaire, retour qui

cessera en février.

Claire LOROUE souhaite savoir s'il a reçu des formations. Le maire explique qu'il l'a été sur le terrain avec le chef des services techniques comme tuteur et qu'il a suivi des formations du CNFPT ainsi qu'un stage en entreprise chez un électricien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique territorial.

5. Effacement d'une dette

Le maire explique que le trésorier a informé la commune d'une ordonnance du tribunal d'instance de Valence qui a décidé d'effacer les dettes d'un débiteur de la commune dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel et a sollicité l'adoption d'une délibération constatant l'effacement de ces dettes. Les dettes concernent la périscolaires et le transport scolaire pour un montant total de 353, 98 euros. Il conviendrait d'effacer les dettes émises jusqu'au 2 septembre 2014 soit 353, 98 euros.

Gaëtan KONIECZNY demande si cette personne avait déjà eu ce genre de difficulté. Le maire répond que la commune avait déjà rencontré des difficultés à se faire payer par cette personne mais que c'est la première fois qu'une procédure de surendettement a été prononcée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal constate à l'unanimité l'effacement de ces dettes.

6. Admission en non-valeur

Le maire explique que l'état des restes à recouvrer établi par la Trésorerie de Chabeuil présente des recettes irrécouvrables du fait :

- de poursuites infructueuses pour 44, 59 euros à la crèche d'un montant inférieur au seuil de poursuite pour 10, 16 euros à la crèche

- de l'impossibilité pour la trésorerie de retrouver le débiteur pour 1 448, 29 euros sur divers produits

Le maire propose que les deux premières soient admises en non-valeur.

Toutefois pour ce qui est de la dette de 1448, 29 euros, le maire considère que l'adresse de cette personne devrait pouvoir être retrouvée. Hervé HODCENT souhaite savoir quels produits sont concernés. Le maire indique qu'il s'agit en particulier d'impayés de loyer.

Claire LOROUE considère qu'il faut poursuivre mais sans que cela coûte pour autant plus cher. Laurent TERRAIL avance qu'il faudrait savoir si cette personne est dans le besoin. Le maire précise que cette personne devrait pouvoir payer.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité moins une abstention (André KEMPF), de mettre en non-valeur des

dettes pour un montant de 54, 75 euros et de demander au trésorier de poursuivre pour le reste des impayés.

7. Acquisition d'une parcelle à titre gratuit

Le maire explicite que dans le cadre de l'aménagement de l'avenue des Genceaux, il conviendrait d'acquérir une parcelle appartenant aujourd'hui à un particulier. Plus précisément il s'agirait de procéder au détachement d'une bande d'environ 80 m² des parcelles cadastrées YL231 et YL 232. Cette cession intervenant à titre gratuit, il propose que la commune prenne à sa charge les frais de délimitation de la parcelle ainsi que les frais d'actes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à prendre tous actes permettant d'acquérir cette bande sur les parcelles YL231 et 232

Le maire rappelle ensuite les grandes lignes du projet des Genceaux. L'objectif en est de réduire la vitesse en particulier en diminuant la bande roulante et en mettant en place trois plateaux traversant le long de l'avenue. Une piste cycles-piétons séparée de la chaussée par une bordure en béton, comme celles placées chemin du Tacot et avenue du Vercors, viendra compléter l'aménagement. Suite à une réunion publique, des demandes spécifiques de certains riverains ont été prises en compte.

Fin septembre, le CETOR, une instance technique du Département, s'est réuni afin d'étudier l'aménagement. La commune y était représentée par le bureau d'étude. A l'issue de cette réunion, le projet a été globalement validé mais sous réserve que le plateau central soit retiré. La semaine suivante, le responsable du CETOR a provoqué une réunion sur le terrain et a sollicité la réalisation de trottoirs de part et d'autre de la chaussée. A la suite de quoi le maire et Alain TERRAIL ont rencontré les techniciens des services départementaux qui avaient assisté la commune jusque-là. Il y a été réaffirmé que la commune ne voulait pas de trottoir en particulier pour la sécurité des enfants et la volonté d'avoir un cheminement mixte.

Le responsable du CETOR a été reçu le 9 janvier en mairie. Sa préoccupation était que les bordures séparant le cheminement mixte de la chaussée pouvaient être dangereuses pour les véhicules. A l'issue de cette réunion, le projet a été entériné sous réserve que certaines modifications soient apportées en vue d'améliorer la sécurité des véhicules. Le plateau traversant central sera finalement maintenu mais réduit. Par ailleurs le revêtement du cheminement piéton-cycle devra être d'une couleur différente de la chaussée. La commission organique d'aménagement (instance décisionnaire au sein du Département) se réunira en avril pour des travaux qui pourraient débuter en été.

8. Convention avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme pour un raccordement

Alain TERRAIL indique que le SDED a étudié un projet de

raccordement dans le cadre d'une construction par des particuliers. Il conviendrait d'autoriser le maire à signer conventions et dossiers qui prévoient une participation communale de 1 777, 49 euros sur les 5 874, 19 euros de travaux. Cette somme pourra ensuite être répercutée sur les pétitionnaires.

Le maire ne prend pas part au vote, un membre de sa famille étant concerné. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer les conventions et dossiers.

9. Convention pour une servitude de passage en faveur du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme

Alain TERRAIL explique que dans le cadre du raccordement examiné au point 8 de l'ordre du jour, le SDED sollicite une servitude de passage sur les parcelles AT848-851.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de servitude de passage.

10. Suppression d'une régie d'avance

Le maire rappelle que le multi-accueil la « Cabane des ptits loups » bénéficiait d'une régie d'avance. Suite au transfert de la compétence « Petite enfance » à la communauté d'agglomération, cette régie n'a plus lieu d'être.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de dissoudre cette régie d'avance.

11. Transfert de la compétence Plan local d'urbanisme à l'agglomération

Le maire explique que la loi du 24 mars 2014 dite loi Alur (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) prévoit en son article 136 un transfert obligatoire des plans locaux d'urbanisme aux communautés de communes et d'agglomération dans un délai de trois ans après sa publication soit à compter du 27 mars 2017 sauf à ce qu'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de l'agglomération ne s'y oppose dans le courant du premier trimestre 2017. Afin de ne pas perdre cette compétence essentielle de la commune, il conviendrait de refuser ce transfert. Il précise par ailleurs avoir reçu un courrier par lequel l'agglomération explique qu'elle ne souhaite pas reprendre cette compétence.

Gaëtan KONIECZNY souhaite savoir à partir de quand l'agglomération deviendrait compétente. Elodie GRASSOT répond que ce serait le 27 mars 2017. Gaëtan KONIECZNY demande combien de communes s'opposent à ce transfert. Le maire indique que la commune de Montmeyran doit être l'une des premières à se prononcer. Il ajoute que la communauté de communes de La Raye avait envisagé un

PLU intercommunal (ci-après PLUi) mais que, dans le cadre des discussions entourant la fusion avec VRSRA, l'agglomération avait demandé à ce que ce PLUi ne soit pas réalisé et à l'époque aucune commune de VRSRA ne s'était opposée à cette décision. Une grande majorité de communes devraient donc refuser le transfert.

Laurent TERRAIL s'interroge sur la pertinence du PLUi dans la mesure où la Raye l'avait envisagé. Le maire estime qu'il pouvait y avoir une certaine cohérence sur ce territoire composé de cinq petites communes mais que ce n'est pas transposable à une agglomération qui représente la moitié du département.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU à l'agglomération.

12. Compte-rendu des commissions et syndicats

Séverine GERVY rappelle qu'une dégustation inter-générationnelle de la galette des rois aura lieu samedi 14 janvier dans l'après-midi. Elle indique par ailleurs que les élections du conseil municipal enfant auront lieu le 14 février. Les classes seront accueillies en mairie durant le temps scolaire.

Le maire souhaite faire un point sur l'aménagement du parc. Le groupe de travail s'est réuni le 9 janvier avec le cabinet d'étude Landfabrik. Il ressort du diagnostic des arbres qu'un certain nombre devront être abattus et remplacés soit parce qu'ils sont morts soit parce qu'ils sont malades et dangereux soit parce qu'ils sont en mauvais état et ne sont pas des essences intéressantes tels que des robiniers. Par ailleurs, le cabinet a formulé deux propositions concernant la circulation des véhicules et des piétons. La première consiste à conserver, en l'améliorant, une circulation au nord de la zone avec une dépose-minute en dessous de la poste. La deuxième hypothèse rend le haut du parc à la circulation piétonne et concentre la circulation véhicule au sud. Sur place, on constate que le dénivelé n'est pas si important qu'on pourrait le croire. Ce bureau d'étude a rencontré les architectes de la crèche et les services de l'agglomération qui valident cette possibilité.

Cela nécessiterait de revoir les sens de circulation sur le chemin de Ranchi et la rue Jean Malosse. Si le sens unique sur le chemin de Ranchi jusqu'au croisement avec la rue Jean Malosse est déjà envisagé, il faudrait le poursuivre sur la rue Malosse. Le groupe de travail, qui compte deux riverains, a souhaité à l'unanimité que le cabinet pousse plus avant l'étude de l'hypothèse B afin de vérifier la faisabilité technique et estimer plus précisément les coûts.

André KEMPF s'inquiète du sens de giration pour aller de la rue Jean Malosse au stationnement.

Laurent TERRAIL considère que le cabinet d'étude n'a pas suffisamment étudié l'hypothèse A. Le maire explique que le cabinet est en effet plus favorable à l'hypothèse B car elle permet de rendre le haut de la zone aux piétons et à la

verdure et permettra un accès pour les personnes à mobilité réduite sans qu'elles soient gênées par les véhicules. Laurent TERRAIL estime que le coût sera nécessairement plus élevé et qu'il faut limiter les véhicules au strict nécessaire, la dépose-minute pouvant être aménagée place de la poste. Elodie GRASSOT juge qu'il faut que le cabinet étudie plus avant les choses afin de déterminer les coûts des deux hypothèses.

Laurent TERRAIL ajoute que les voies à sens unique ont tendance à augmenter la vitesse. Cela n'améliorera donc pas la circulation. Aussi il souhaite que le cabinet précise l'hypothèse A et pas seulement la B.

Gaëtan KONIECZNY souhaite connaître l'impact sur le boudrome. Le maire indique qu'il est déjà prévu que le stationnement du personnel se fera sur l'entrée du parking du boudrome. Claire LOROUE demande ce que deviendront les anciens boudromes. Le maire répond que dans l'hypothèse B, ils seront transformés en stationnement (de type parking enherbé) et accès techniques et que dans l'hypothèse A il faudra déterminer ce qu'il en adviendra. Claire LOROUE rappelle qu'il avait été évoqué d'y agrandir les espaces extérieurs de la crèche. Le maire explique que cette extension avait été examinée dans le cadre d'un équipement communal. L'extension de l'espace ludique se fera soit au sud soit au nord selon l'hypothèse choisie.

Le maire indique que dans le cadre des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai, les bureaux de vote fermeront à 19 h et rappelle que la fonction de conseiller municipal impose la tenue des bureaux.

André KEMPF informe le conseil que le nouveau site est en ligne depuis la fin de l'année 2016. Le maire ajoute qu'il y a eu un souci sur le dernier numéro d'*A Flanc de coteau* : au moment du transfert du fichier au format PDF, quatre pages ont disparu, de sorte qu'elles manquaient au moment de la publication. Il y avait des informations qui passeront dans le prochain numéro mais aussi l'annonce d'un spectacle et des vœux du maire à la population le 19 janvier.

Claire LOROUE souhaite savoir si le site mentionne les commissions, les groupes de travail, les comptes-rendus. André KEMPF explique qu'il y a une rubrique pour les commissions.

Le maire indique que l'agglomération admet à présent des auditeurs libres pour chaque commune dans ses commissions. Montmeyran s'est positionnée, la liste sera envoyée aux conseillères-ers. André KEMPF regrette que parfois ces commissions soient consultées alors que l'exécutif a déjà pris les décisions.

La séance est levée à 22h16

13. Questions diverses

Suivi des commissions et des groupes de travail, 2ème semestre 2016

Commission aménagement et développement durable : responsable Elodie Grassot

- Réflexion sur l'urbanisation future du quartier des Vanets : lancement et suivi d'une étude urbaine
- Sécurisation de l'avenue des Genceaux (**groupe de travail animée par Carole De Joux**) : définition du programme d'aménagement, passage à l'instance technique du département (CETOR), étude, validation
- Sentiers de randonnées : (**groupe de travail animé par Isabelle Vatant**) : définition d'une boucle sur la commune
- Sécurisation de l'école Roger Marty (**groupe de travail animé par Jean Paul Henocq**) : mise en place d'un plateau traversant et aménagement de la rue des écoles

Urbanisme réglementaire : pour l'année 2016

44 certificats d'urbanisme, 40 déclarations préalables
28 permis de construire, 2 permis d'aménager

Commission animation : responsable Pierre Louette.

Travail sur la préparation et mise en place des manifestations suivantes :

- Le cinéma du 13 juillet
- Saôu chante Mozart
- Jazz au village (Crest jazz vocal)
- Le forum des associations
- Cérémonie du 11 novembre
- Fête des places

Commission voirie, réseaux ; responsable Alain Terrail **Dénomination des voies (groupe de travail animé par Olivier Rochas) :**

Le groupe de travail de la commission s'est réuni une première fois en fin d'année 2016 afin de dénommer les voies communales non encore pourvues.

Lorsque les derniers arbitrages seront réalisés (notamment le traitement des voies privées), le groupe de travail devra se prononcer définitivement avant de soumettre ses propositions au vote du Conseil Municipal .

A l'issue, le prestataire pourra procéder à la géolocalisation de l'ensemble des constructions de la commune.

L'opération s'achèvera par la pose des mâts et panneaux de dénomination et par la distribution aux habitants des numéros d'adressage postal.

**Commission personnes âgées, santé publique :
responsable Lucette Nurit**

Après le pique nique de juillet, la commission personnes âgées a innové en proposant un repas de Noël. Plusieurs démarches ont été effectuées pour trouver le bon traiteur. Nous avons fait le point de l'année avec la commission fin décembre ainsi qu'avec les membres du CCAS. Celui-ci continue de travailler très régulièrement à chaque fois que nécessaire.

**Commission information communication : responsable
André Kempf**

Prise en charge et gestion des rubriques "paroles aux montmeyranais" et "les associations de Montmeyran". Réflexion sur le projet d'une exposition concernant notre village pour mieux le faire connaître. Bilan de la commission à mi-mandat.

Les commissions extra-municipales et groupes de travail sont ouverts à tous ceux qui veulent s'investir et participer à la vie de la commune. Inscriptions en mairie.

Elections Présidentielles

L'élection du Président de la République, élu au suffrage universel direct, se déroulera les dimanche 23 avril et dimanche 7 mai 2017.

Les bureaux de vote seront ouverts **de 8h à 19h**.

Nous vous rappelons que depuis 2014, l'article R60 impose dans toutes les communes de plus de 1000 habitants **l'obligation** pour chaque électeur de produire une pièce permettant de justifier de son identité.

Vous devez donc venir au bureau de vote muni de l'une de ces pièces, à défaut vous ne pourriez pas voter. (même si vous notoirement connu)

Liste des pièces d'identité acceptées (arrêté du 12 décembre 2013) :

- 1° Carte nationale d'identité ;
- 2° Passeport ;
- 3° Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
- 4° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- 5° Carte vitale avec photographie ;
- 6° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
- 7° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
- 8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;

9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;

10° Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ;

11° Permis de conduire ;

12° Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ;

13° Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;

14° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Il est préférable de prendre également sa carte d'électeur pour venir voter

D'autre part cette année aura lieu la refonte des listes électorales, vous allez donc recevoir une nouvelle carte d'électeur dans le courant du mois de mars. Toutes les anciennes cartes électorales sont à détruire. .

Si vous êtes électeurs ou électrice de la commune et que vous souhaitez participer à la tenue des bureaux de vote , merci de contacter le secrétariat , pour vous inscrire.

Vœux au personnel communal

Bernard Brunet et son conseil municipal ont présenté leurs vœux au personnel communal .

L'année 2016 a vu les services réduits suite à la prise de la compétence petite enfance par l'agglo. L'effectif du personnel communal est actuellement composé de 29 personnes, sans compter les emplois contractuels pour assurer les temps d'activité périscolaires.

Pour le secrétariat, un, voire deux recrutements sont à l'étude, d'abord pour remplacer Sylvana Charles, responsable du service administratif et pour étoffer l'équipe dont les tâches sont de plus en plus prégnantes malgré la reprise de compétences par l'agglo. Murielle Genon-Catalot et Sophie Pitet complètent le tableau.

Pour les services techniques, Coco Gaillard parti à la retraite a été remplacé par Jean Philippe Coulet qui revient dans sa région d'origine après un passage par la Savoie. Ichem Gadghadi, après ses 3 ans en contrat d'avenir va intégrer la fonction publique territoriale. Moussa Gbane et Jean Pierre Leyral complètent l'effectif coordonné par Frédéric Lopez. L'équipe sera très prochainement renforcée par un recrutement sur la spécialisation « espaces verts ».

Le personnel des écoles a vu la titularisation de Delphine Vautrin dans l'équipe des ATSEM avec Nathalie Leprince, Nathalie Mercier et Nadine Tariotte.



Le personnel d'entretien autour de Marcelle Chamontin est composé de Annick Leyral, Sabrina Perfetti, Patricia Pierre, Betty Stooz, Laurence Vezon, Elodie Wendling, Margot Bourrat et Marine Viallet.

A la périscolaire dont le directeur est Medhi Marion, Johann Bresson a été recruté en qualité de directeur adjoint pour notamment animer le CLSH. Alexia Fertelle, Nelly Guillermet, Hélène Recouras et Christine Teissier et Léa Aubert complètent l'effectif.

A la médiathèque, Annaïck Bouvier assure le poste.

Le maire a remercié les employés communaux pour leur investissement, leur disponibilité, leur sens du service rendu à la population, toutes ces qualités reconnues et appréciés par les élus et les Montmeyranais. Ils méritent tous amplement ces compliments.

André Kempf, d'après le discours du maire



Bon Anniversaire Dédé

André JURRUS , figure joviale de Montmeyran a eu 80 ans le 1er février . Un groupe d'amis, qu'il retrouve le mardi matin au marché, a tenu à lui fêter cet anniversaire à sa façon. Avec la complicité d'Anne de la Boutique, Kakie lui a confectionné un superbe chapeau orné du parfait attirail pour bricoleur. Après surprise et émotion, il a arboré son magnifique couvre-chef et tout le monde a bu à sa santé et mangé les bonnes gaufres préparées par Janine.

Rendez-vous pour les 85 ans , Dédé !....

Les associations de Montmeyran

La pétanque montmeyranaise

Tout d'abord, une petite mise au point qui s'avère nécessaire, alors que même au sein de la commission info/com, la confusion est faite entre la boule lyonnaise et la pétanque. Ignorer les différences entre ces deux disciplines est pour les adeptes impensable, et pourtant ! Rapidement pointons les différences.

Le terrain pour la pétanque est plus petit, les boules sont plus légères, la taille du cochonnet est inférieure. Les règles du jeu sont également différentes ; on ne va pas ici rentrer dans le détail mais à la pétanque, les joueurs restent fixes dans un cercle limité, contrairement aux « lyonnais » qui courent avant de lancer la boule. Enfin, la pétanque fait partie de la fédération française de pétanque et jeu provençal.

Mais revenons à l'association qui nous intéresse, la pétanque montmeyranaise qui est une des plus anciennes associations du village avec plus de cinquante ans d'existence.

Ces derniers temps l'association était au creux de la vague par manque de personnes dans le bureau, mais depuis un an avec l'apport de bonnes volontés et de personnes bien motivées, tout est revenu à une situation encourageante pour l'avenir. Olivier Cincotti et son équipe se sont donné à fond pour redynamiser l'association et les difficultés passées sont oubliées.

Le nombre de licenciés est en augmentation. Sur les 42 licences, on compte 34 seniors masculins, 4 seniors féminines, 1 cadet, 2 minimes, 1 benjamin. A cela rajouter 12 cartes sociétaires (non licenciés).

Le club a participé à la coupe de France, aux championnats des clubs vétérans et seniors (1ère



participation) ainsi qu'aux championnats fédéraux. Les résultats sont bien encourageants pour l'avenir. Une équipe arrive en demi finale en tripléte jeu provençal et va au championnat de France mais est éliminé dans les poules, une équipe en fédéral tripléte vétéran arrive en ¼ de finale, une autre en fédéral tripléte mixte arrive en 8ème, une équipe en fédéral doublette vétérans en 16ème, ainsi qu'une doublette jeu provençal.

L'association a organisé sur le terrain de Montmeyran aux Masserolles deux concours officiels qui se sont déroulés dans de bonnes conditions et envisage l'organisation d'un concours fédéral en 2017.

Le budget de la pétanque montmeyranaise est équilibré et aucune demande de subvention n'est demandée à la mairie.

Le coût de la licence est de 43 euros, la carte sociétaire 12 euros

Le bureau est composé de :
Olivier Cincotti, président
petanquemontmeyran@gmail.com

Nadine Hoareau, secrétaire
Nathalie Papa, trésorière

Commission information,
communication

Infos pratiques

Maire

Bernard BRUNET -
Sur rendez-vous le vendredi

Adjoint Animations – Sports Culture - Anciens Combattants

Pierre LOUETTE
Sur rendez-vous

Adjoint aux Affaires Sanitaires et Sociales - Personnes Agées - Logement

Lucette NURIT
Mardi permanence de 9 à 11h
Les autres jours sur RDV

Adjointe Aménagement - Urbanisme Développement durable - Environnement

Elodie GRASSOT
Sur rendez-vous

Adjoint Voirie - Réseaux

Alain TERRAIL - Sur rendez-vous

Adjoint Information - Communication

André KEMPF -sur rendez-vous

PERMANENCES

- **Relais Emploi**
Lucette NURIT
☎ 04 75 59 30 26
Les mardi matin de 9h à 11h et
sur RDV les autres jours
- **Anciens combattants**
Permanence le 4e samedi de
chaque mois de 10 h30 à 12 h
☎ 06 77 24 50 58
Salle annexe médiathèque
- **Relais assistants maternels**
Caroline PONTON
Permanences le lundi, mardi
et jeudi de 13h15 à 15h
☎ 04 75 59 44 84
ram-montmeyran@
valenceromansagglo.fr
- **Conciliateur de justice**
Yves GIRARD
sur rendez-vous en mairie
☎ 04 75 59 30 26

MAIRIE

☎ 04 75 59 30 26 Fax 04 75 59 30 48
mairie-montmeyran@wanadoo.fr
www.montmeyran.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

LUNDI, MARDI ET JEUDI
8H-12H30

MERCREDI
8H-12H30 14H-17H

VENDREDI
9H-12H30 14H-18H

Votre agenda de mars

Samedi 11
Découvrir avec Vous
Confluences en concert 20h30
Salle des fêtes

Samedi 18
MJC Théâtre adultes 20h30 salle
des fêtes « un grand cri d'amour »

Dimanche 19
Cérémonie commémorative 17h

Mardi 21
Festival d'un jour 18h45 salle des
fêtes « Ernest et Célestine »

Samedi 25
USM soirée dansante 19h30 salle
des fêtes

Dimanche 26
CLUB DES CHENES Belote 14h
salle des fêtes

À Flanc de coteau

Les articles pour le prochain numéro
sont à remettre en mairie avant le

10 mars 2017

fdc-montmeyran@orange.fr

Déchetterie de Montvendre

☎ 04 75 59 18 65

Horaires d'ouverture
Lundi et mercredi et vendredi :
10 à 12h / 15 à 18 h

Mardi et jeudi : 15 à 18 h
Samedi : 9h à 17 h sans interruption

Déchetterie de Beaumont-lès-valence

Horaires d'ouverture
Lundi : 9h30 à 12h / 14h-17h
Mardi mercredi jeudi et vendredi
14h à 17h
Samedi : 9h à 17h sans interruption

Dépôt à Upie pour les déchets verts

Quartier des Boudras

Horaires d'ouverture
Mercredi : 13h30 à 16h30
Samedi : 9h à 11h30

Prévoir un justificatif de domicile
(carte grise, carte d'identité, ...)

État Civil

Avis de mariage

Hélène BOULAS
Julien GIRARD-CLAUDON
Le 21 janvier 2017

Avis de décès

Isabel TEIXEIRA (76 ans)
Les Chaux

René GALLOT (74 ans)
Bernoir

Georgette DESCHANEL (87 ans)
Chemin de Ladeveau



Loto

Le 28 Janvier 2017 a eu lieu le Loto annuel de l'US Montmeyran. Celui-ci s'est parfaitement déroulé. Fort de son succès, les organisateurs ont fait salle comble ! Il n'y avait plus une place de disponible dans la salle des fêtes du village et nous n'avons donc pas pu accueillir toutes les personnes venues jouer, nous nous en excusons.

Nous remercions chaleureusement tous les participants, mais aussi tous nos donateurs qui sans eux rien n'aurait été possible. Les bénévoles qui ont participé étaient nombreux ce qui a favorisé la conception et le bon déroulement du Super Loto de l'USM. Encore Merci !

Soirée Dansante

Cependant, le loto passé les dirigeants se lancent maintenant dans l'organisation de la soirée dansante de l'US Montmeyran. Celle-ci aura lieu le 25 Mars 2017 à la salle des Fêtes de Montmeyran à partir de 19h30. Au programme un repas dansant à thème qui n'est pour l'heure pas encore connu. Alors tous à l'USM Dancing Night !!!



Organisée par l'Union Sportive Montmeyran 

Les rencontres à venir à domicile :

10 Mars

Vet – Réception à 21h00 Portes les Valence

11 Mars :

U17 – Réception à 15h30 de Portugais de Valence
U13 A – Réception à 15h30 de Football Club 540 2
U13 B – Réception à 14h00 de La Croix de Fraysse 2
U11 B – Plateau à 14h00
U7 – Plateau à 10h00

12 Mars :

Séniors 1 – Réception à 15h00 de Valensolles
Séniors 2 – Réception à 13h00 de Glun

18 Mars :

U13 B – Réception à 15h30 de Saint Donat 2
U11 A – Plateau à 14h00

25 Mars :

U15 – Réception à 15h30 de As Véore Montoisson

Compétitions Jeunes

Les U7 et les U9 ont repris petit à petit le chemin de l'entraînement. Passé la vague froide de janvier, les effectifs aux entrainements de ces deux catégories reviennent au complet. Les plateaux reprennent le 11 mars pour la seconde phase, bons matchs à eux.

Les U11 B et A respectivement 3ème et 1er du tournoi de BBRM. Quel exploit de nos U11 encadrés par Alex Vignal et Emmanuel Coissieux, bien entourés par de nombreux parents comme toujours très attentifs dans cette catégorie. Après la victoire du tournoi de St Marcel les Valence, les U11 continuent sur leur belle lancée et portent haut les couleurs du club.

Un excellent travail des éducateurs sur les deux dernières années avec des personnes diplômées encadrant le travail collectif de deux papas passionnés et très présents lors des séances d'entraînements intenses et régulières. Benoit Imbert, nouveau salarié suit de près également et son travail est apprécié. Bonne continuation à nos jeunes pouces.

Les U13, U15 et U17 sont depuis quelques semaines sur les chapeaux de roues. En effet respectivement coaché par Imbert Benoit, Gomes Fernando et Dautel Lionel ces équipes ont enchaîné plusieurs matchs amicaux afin d'être le plus en forme possible à la reprise des championnats les week-ends des 4 / 5 et 11 / 12 Février. Nuls doutes que la deuxième phase s'annonce palpitante pour ces groupes de l'USM. Bons championnats à eux !

Nous suivre...

Vous pouvez nous suivre à chaque seconde sur notre site internet <http://footusm.fr/v2/> ou bien sur notre page Facebook « US Montmeyran ».

Nous sommes aussi joignables à l'adresse mail suivante unionsportivemontmeyran@orange.fr ou au 06.88.00.84.26, numéro du salarié du club, IMBERT Benoît.



U13 B – Première Division

La commission extra-municipale «Info-communication» envisage de mieux faire connaître la commune aux Montmeyranais.

L'ensemble de ses caractéristiques fera l'objet d'une exposition durable. Elle présentera les particularités et singularités du village.

Elles seront à préciser parmi les thèmes : géographie, géologie, hydrographie, relief, sites naturels, communes limitrophes, voies de communication - urbanisme/ architecture, l'ancien village, les quartiers actuels, toponymie, monuments - population, démographie, manifestations culturelles et festivités - économie, agriculture, artisanat, commerces - instances administratives, intercommunalité - espaces verts, faune et flore, chemins de randonnée - les écoles - les cultes - les associations - jumelages - blason.

Pour construire ce projet, la commission extra-municipale souhaite s'entourer de personnes ressources du village, Montmeyranais tout simplement passionnés par un des thèmes ou ayant des connaissances spécifiques liées à leur profession.

Une action qui sollicite la participation des Montmeyranais avec la mise en place d'un groupe de travail pour envisager dans un premier temps l'ensemble du projet et ensuite la constitution de sous-groupes liés aux différents thèmes.

Un de ces sujets vous intéresse sûrement.

Venez en discuter à la réunion de la commission extra municipale information-communication du lundi 13 mars à 20H30 en mairie, salle du conseil.

Appel à la solidarité pour les réfugiés du CAO, centre d'accueil et d'orientation d'Allex

Les réfugiés accueillis au CAO d'Allex ont besoin de matériel de jardinage pour remettre en production potagère le grand jardin du CAO.

Un appel à dons d'outils de jardinage en tout genre (râteau, bêches, pioche, plantoirs, grelinettes, débroussailleuse, brouettes, bottes, gants, sécateurs ...), ainsi que de matériel d'irrigation (tuyaux, asperseurs...) et une pompe électrique.

Nous recherchons aussi des semences bio de légumes, fleurs ou plantes aromatiques.

Pour les déplacements des résidents à vélo, des gilets fluos, des cadenas et du matériel d'éclairage sont également les bienvenus.

Merci d'apporter vos dons :

**le samedi 11 mars 2017 de 10h00 à 12h00
aux services techniques de la commune de Montmeyran rue du Docteur Nivière**

Pour plus d'informations: contact 06 41 83 32 89



Comité de jumelage

Petits déjeuners allemands à l'école Roger Marty

Comme tous les ans à la même époque, le comité de jumelage Montmeyran/La Baume Cornillane/Gross Bieberau, avec la participation des enseignantes, propose un petit déjeuner allemand aux enfants de l'école élémentaire.

Cette journée commémorée le 22 janvier rappelle la date du traité de l'Elysée signé en 1963 et qui portait l'espoir et le souhait d'ancrer la réconciliation franco-allemande au sein de la société, en particulier par le biais de la culture et des échanges de jeunes.

Jean Luc Fessier, président du jumelage entouré d'élus et de bénévoles du comité, sont passés dans les 6 classes du CP au CM2 pour expliquer la démarche de la journée, parler des échanges entre les écoles et du camp d'été qui aura lieu cette année en Allemagne.

Le petit déjeuner typiquement allemand, préparé par le comité, leur a alors été servi.



L'opération était soutenue par l'OFAJ (office franco-allemand de la jeunesse).

La même opération a eu lieu le lendemain à l'école de La Baume Cornillane.

André Kempf

Le « camp d'été » se déroulera cette année du : dimanche 9 juillet au dimanche 16 juillet 2017 à Gross-Bieberau

Ce séjour est ouvert aux enfants de 8 à 13 ans (au camp), ainsi qu'aux jeunes de 14 à 18 ans (en famille).

Pour les plus jeunes : 8 à 13 ans :

Il n'est pas nécessaire de connaître la langue allemande.

Les enfants participent à des activités (culturelles, sportives, ludiques...) prévues par le comité allemand en présence de leurs accompagnateurs français, ainsi que des enfants et adultes allemands, et dorment dans des locaux mis à disposition par la commune.

Pour les « ados » (13/14 à 18+ ans)

Il n'est pas indispensable de parler allemand, mais avoir au moins quelques bases en anglais et/ou allemand

Ils sont hébergés par des familles de Gross-Bieberau (si

possible ayant des enfants du même âge). Ils sont pris en charge par celles-ci durant toute la durée du séjour.

Pour tous : le prix du séjour, tout compris : **160€/personne**

Pour plus d'informations, vous pouvez nous rencontrer lors de notre assemblée générale qui aura lieu le **vendredi 17 mars 2017 à 20h30** à la salle des fêtes de La Baume Cornillane, ou envoyer un e-mail à sandrine.roux26@gmail.com

Les inscriptions commenceront à l'assemblée générale.

Les places étant limitées à 20 enfants, les premiers inscrits seront les premiers servis !



Découvrir avec Vous : Assemblée Générale Ordinaire du 13 février 2017

Le 13 février 2017 à 20h30 l'association « Découvrir avec vous » tenait son assemblée générale annuelle. La vingtaine de membres de l'association étaient présents afin de débattre sur les événements passés et les projets de l'année 2017.

L'année 2016 a été bonne en terme de fréquentation, en recul en terme financier dû notamment à des conditions météo quelquefois difficiles et aux événements tragiques de fin d'année.

Malgré cela, le bilan financier est bénéficiaire et permet d'envisager l'avenir avec sérénité.

Ceci va permettre de faire certains investissements afin d'améliorer le travail des bénévoles qui se dépensent sans compter tout au long de l'année pour assurer le bon déroulement des manifestations. L'association est toujours à la recherche de nouveaux membres afin d'apporter et développer de nouvelles idées. Cette année 4 membres ont rejoint le groupe.

Cette année 4 manifestations seront proposées :

Le 11 mars : Concert de l'orchestre philharmonique « Confluences »

Les 24 et 25 juin : Exposition des peintres et sculpteurs.



Le 8 octobre : Marché gourmand d'automne

Le 19 novembre : Marché artisanal de Noël

Sans oublier la participation au forum des associations le 9 septembre et le 9 décembre à la fête des places.

De nouveaux projets seront mis en place durant l'année 2017, notamment le développement du partenariat avec d'autres associations.

Merci à nos bénévoles, partenaires (commerçants, exposants), à la mairie qui nous a toujours soutenue et à notre public fidèle qui répond toujours présent en toute occasion. Sans eux, notre association ne pourrait créer tous ces instants culturels et festifs qui permettent de développer le rayonnement de notre village. L'assemblée s'est terminée autour du verre de l'amitié.

Serge BES

Les infos de la MJC

Suite à l'élection du nouveau CA composé de 15 membres, des commissions ont été créées :

- commission communication
- commission animation
- conseil des sages
- groupe AZUL :

Nous sommes des adhérent(e)s de la MJC qui se sont réuni(e)s au sein de la commission AZUL.

Nous désirons mettre en place des actions écocitoyennes et solidaires et par ses actions nous souhaitons renforcer le lien social dans le village et ses alentours.

A ce jour, quelques projets se dessinent :

- Partages de savoir-faire
- Mise en place d'un Troc Vert au printemps prochain

- Organisation de soirées débats
- Cabane à lire

D'autres sont à venir...

Nous serions heureux (ses) de vous accueillir, Si vous êtes intéressé(e)s prenez contact avec la MJC

AZUL

* Azul veut dire « Bonjour » « Bienvenue » en Berbère. Ce mot nous a plu et nous semblait correspondre à la convivialité que nous recherchons

Les commissions sont ouvertes à tous les adhérents. N'hésitez pas à nous rejoindre. Pour plus de renseignements s'adresser au secrétariat de la MJC

Tel: 04 75 59 34 95 Mail: mjc.montmeyran@wanadoo.fr

Marie-Paule Puskas

UN GRAND CRI D'AMOUR!
mise en scène S. Adéi




THEATRE
SAMEDI 18 MARS
20H30
SALLE DES FETES

Entrée 5€
gratuit pour - 12 ans

"UN GRAND CRI D'AMOUR" une pièce de Josiane BALASKO

Confluences

en concert

Orchestre symphonique
(Les Suites de Carmen de Bizet, Le Boléro de Ravel,
L'Amour sorcier de Manuel de Falla)

11 mars 2017
20 h 30
Salle des fêtes
Montmeyran

Participation libre
Réservation médiathèque de Montmeyran
Organisation « Découvrir avec vous »




Renseignements: Mail: decouvriravecvous@gmail.com Tél: 06 45 17 09 65
Site: decouvriravecvous.wixsite.com/decouvriravecvous

 Vous avez repéré un nid de chenille
Processionnaire ?

Il est important de lutter contre cette chenille pour éviter la prolifération et les risques de santé publique.

Nous vous proposons un moyen **simple et biologique** de lutter contre cette chenille :




L'ECO PIEGE

Période de piégeage
Déc Janv Fév Mars Avril

Attention :
Les poils urticants des chenilles présentent un risque important pour les enfants, les personnes allergiques ou sensibles et les animaux domestiques. **Ne jamais toucher les chenilles sans protection.**

Pour commander votre piège, contactez nous :
FDGDON de la Drôme
745 chemin des Enfers—26120 CHABEUIL
Tél : 04.75.55.37.89—Fax : 04.75.57.66.17 / Mail : prestation@fdgdon26.fr



Le Végétal dans son Environnement

BOURSE AUX VÊTEMENTS

0-6 ANS

Sam 1 avril
9h30 à 15h
Dim 2 avril
9h à 12h

Salle des fêtes
MONTMEYRAN

 L'ASSOCIATION DES
PARENTS DES
P'TITS
LOUPS

APPEL A DONS DE VETEMENTS,
vendus au profit de l'APPL.
Dépôt à la crèche de Montmeyran
(place du Temple) jusqu'au 24 mars.
parentsptitsloups@gmail.com



MONTMEYRAN

L'équipée
Association pour le Développement
du Cinéma d'Animation

LE FESTIVAL D'UN JOUR À MONTMEYRAN

CINE-APERO
mardi 21 mars à 18h45
à la salle des fêtes

Ernest et Célestine

de Benjamin Renner, Vincent Patar et Stéphane Aubier / 2012 / France

Dans le monde conventionnel des ours, il est mal vu de se lier d'amitié avec une souris. Et pourtant, Ernest, gros ours marginal, clown et musicien, va accueillir chez lui la petite Célestine, une orpheline qui a fui le monde souterrain des rongeurs. Ces deux solitaires vont se soutenir et se reconforter, et bousculer ainsi l'ordre établi...

« *Beau plaidoyer pour la tolérance, le film déborde aussi d'inventivité. [...] Le dessin danse, tourbillonne au rythme des aventures des héros. Croqués en quelques traits, les personnages sont malicieux, touchants, petites âmes vives d'un décor à la fois onirique et familier.* » Cécile Mury (Télérama)

A partir de 4 ans. Durée 1h19. Gratuit.

La séance sera suivie d'un apéritif offert par la Municipalité.

